



Rapport annuel

2016



New Brunswick
College of Pharmacists

Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

- 5 Mission et valeurs
- 6 Message du président
- 8 Message du Registraire
- 10 Points saillants de 2016
- 12 Inscription et membres
- 14 Évaluations et inspections sur place des pharmacies
- 17 Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer
- 18 Le personnel du bureau de l'OPNB
- 20 Prix en pharmacie du Nouveau-Brunswick
- 21 Membres du Conseil - 2016
- 22 Comités et membres de 2016
- 24 Rapport du vérificateur et états financiers *(en anglais seulement)*



*Régir l'exercice de la pharmacie
pour un Nouveau-Brunswick en
meilleure santé.*

Mission et valeurs

Au Nouveau-Brunswick, les pharmaciens ont la chance d'être auto-réglementés. Ayant reçu du gouvernement provincial le pouvoir délégué de réglementer, l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick se concentre sur son but premier : la protection de l'intérêt public. L'énoncé de mission de l'Ordre, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, symbolise notre engagement envers le public que nous servons.

Avoir une bonne santé et la conserver exigent que le public interagisse avec un système complexe, dans lequel il est difficile de se retrouver. L'Ordre joue un rôle pertinent en habilitant au Nouveau-Brunswick plus de 900 pharmaciens et techniciens en pharmacie à évoluer efficacement dans le système et à donner des soins de qualité à leurs clients.

Voici les valeurs fondamentales de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

- 1. Respect et intégrité*
- 2. Responsabilité (devant le public et la profession)*
- 3. Soutien et prise en charge*
- 4. Leadership*
- 5. Collaboration*
- 6. Transparence*



Message du président

En tant que pharmacien, je me sens privilégié de représenter ma profession dans le rôle de président du Conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick. J'ai également la chance d'être entouré d'un groupe très enthousiaste de professionnels à la table du Conseil et je suis convaincu que l'Ordre est bien placé pour faire face à l'avenir. Si ma première année de mon mandat de deux ans à titre de président est garant de l'avenir, ce sera une période très chargée et exceptionnellement importante pour la profession pharmaceutique dans la province.

Au Nouveau-Brunswick, la pharmacie est une profession auto-réglementée et, en tant qu'organisme de réglementation, il nous incombe de protéger l'intérêt public dans la prestation des services et des soins de pharmacie. La nouvelle Loi concernant l'Ordre des pharmaciens, qui a été adoptée en 2014, a été un projet de taille pour le Conseil et le personnel et, à ce titre, il a fallu beaucoup de temps pour faire la mise en œuvre complète de tous les changements apportés. Au début de 2016, nous avons franchi une étape très importante, la mise en œuvre de l'article 18 de la Loi, qui porte sur le Programme de gestion de la qualité (PGQ) obligatoire. Tous les gérants de pharmacie sont maintenant responsables de la mise en place d'un PGQ continu et documenté. Le PGQ doit notamment comprendre un processus de documentation et d'établissement de rapports sur les erreurs de médication, les divergences et les quasi-accidents connus, allégués et soupçonnés, ainsi que les mesures prises pour résoudre le problème.

L'inscription des grossistes a également été mise en œuvre durant la première partie de 2016. Dans le cadre de cette exigence, les pharmacies doivent maintenant acheter auprès de l'une des pharmacies ou de l'un des grossistes inscrits à l'Ordre.

Les techniciens en pharmacie sont considérés comme des membres de l'Ordre et de véritables partenaires des soins aux patients. L'inscription des techniciens en pharmacie et des étudiants en technique pharmaceutique a augmenté en 2016, et nous continuons de gérer deux parcours en vue de l'obtention d'un permis d'exercice (aides-pharmaciens actuels et diplômés d'un programme de formation de technicien en pharmacie). Pour les aides-pharmaciens désireux d'obtenir leur permis, il peut être long de faire des modules du programme de transition, de subir des examens nationaux, d'étudier des manuels de formation, etc. En 2016, le Conseil a décidé de recommander le report de la date limite indiquée dans la Loi pour les candidats ayant choisi ce parcours d'obtention d'un permis, ce qui leur donnera plus de temps pour satisfaire à toutes les exigences touchant l'inscription. Je me réjouis de l'augmentation du nombre de techniciens en pharmacie au Nouveau-Brunswick et de l'intégration de ces nouveaux professionnels de la santé dans l'exercice quotidien de la pharmacie.

À la suite des séances de planification stratégique de 2015, notre Plan stratégique 2020 est ce qui oriente la feuille de route stratégique de l'Ordre. Une partie de la vision de l'Ordre consiste à ce que nous soyons

proactifs et que nous dirigeons de manière efficace pour défendre l'intérêt public. En tant que Conseil, la sécurité et la santé du public ont été le facteur principal pris en compte dans de nombreuses décisions importantes en 2016. Lors de notre assemblée annuelle en juin, au nom de l'Ordre, le registraire Sam Lanctin a parlé à nos membres de l'importance de rendre des comptes au public que nous servons et d'agir d'une manière éthique dans notre prise de décision. Nous continuons de prendre appui sur ce thème face à l'élaboration de notre nouveau Code de déontologie qui sera mis en œuvre plus tard en 2017.

Sur la scène nationale, l'année 2016 a été marquée de jalons importants dans le monde des soins de santé. L'Ordre a participé à des groupes de travail avec d'autres professionnels de la santé durant l'introduction de la législation autorisant l'aide médicale à mourir (AMM), et nous avons également publié un énoncé de position sur l'AMM, dans le but d'orienter et d'aider les professionnels de la pharmacie qui doivent prendre soin des patients demandant cette intervention.

Nous avons dû aborder le rôle qu'un pharmacien devrait jouer dans la dispensation et la gestion de la marijuana médicinale aux patients. Au milieu de 2016, on a permis l'accès à la naloxone sans ordonnance, ce qui a nécessité une étude de la part du Conseil et l'élaboration de lignes directrices à l'intention des professionnels de la pharmacie du Nouveau-Brunswick sur sa dispensation aux clients. De plus, on a poursuivi le travail sur la nouvelle version des documents *Model Standards for Pharmacy Compounding of Non-Hazardous Sterile Preparations* et *Model Standards for Pharmacy Compounding of Hazardous Sterile Preparations* (normes sur la préparation magistrale de produits stériles et non stériles dans les pharmacies). Il y a eu une période de consultation auprès des membres en 2016 et, par la suite, les normes ont été adoptées au début 2017. Le Groupe de travail sur la préparation magistrale des produits stériles établi par l'Ordre continue de travailler à l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre, et l'Ordre continuera de renseigner les membres tout au long du processus.

« Une partie de la vision de l'Ordre consiste à ce que nous soyons proactifs et que nous dirigeons de manière efficace pour défendre l'intérêt public. »

Compte tenu de ces réalités et de nombreux autres facteurs qui ont une incidence sur l'exercice de la pharmacie, l'Ordre a créé le Comité d'exercice de la profession (CEP) qui servira de comité consultatif auprès du Conseil pour les questions liées à l'exercice de la pharmacie à la profession. Le CEP guide dans l'élaboration d'énoncés de position et de directives professionnelles liés aux questions qui ont une incidence sur l'exercice de la pharmacie dans la province, et les recommande au Conseil. Je suis très reconnaissant envers les membres bénévoles de notre profession qui offrent leur expertise à ce comité très important et très occupé.

Tout au long de mon mandat de président, j'ai eu la chance de faire partie de plusieurs comités de l'Ordre, notamment du Conseil exécutif, du Comité de gouvernance, du Comité des finances, du Comité des prix, du Comité des mises en candidature, du Comité du personnel et du Comité des inscriptions. J'ai été heureux de représenter l'Ordre et de renforcer nos relations avec l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et avec la section néo-brunswickoise de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

J'aimerais en profiter pour remercier chaque membre du Conseil, les membres des comités et les autres membres qui appuient les efforts de l'Ordre, ainsi que les membres du personnel pour leur temps et leur dévouement. J'envisage avec joie le reste de mon mandat, sachant que je peux compter sur l'appui d'une équipe de chefs de file qui travaille inlassablement à veiller à ce que l'on soit fidèle à notre mission de *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*.

- Mario Levesque



Message du Registraire

Au cours des dernières années, des changements importants ont été apportés à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, notamment la nouvelle *Loi sur la pharmacie* en 2014 et une nouvelle orientation stratégique en 2015, grâce à la création de notre *Plan stratégique 2020*. Même si l'Ordre n'a pas créé de documents d'orientation de haut niveau en 2016 comparativement aux années précédentes, l'année a néanmoins été très chargée et productive. Je tiens à souligner le degré élevé d'engagement de notre conseil et à le remercier pour son leadership et son engagement à réaliser le mandat de l'Ordre. De plus, je suis reconnaissant envers les nombreux membres de comités, les bénévoles et le personnel de l'Ordre pour leur persévérance tout au long de 2016.

Durant la séance de planification stratégique en 2015, le Conseil avait souligné l'importance d'avoir en place une structure solide et il avait ajouté que les ressources humaines comptaient parmi les facteurs de réussite du *Plan stratégique 2020*. Je suis très fier de notre personnel qui a travaillé avec diligence tout au long de 2016 afin de documenter les processus et d'officialiser les rôles et les structures. De plus, il a travaillé fort pour respecter les délais liés aux mesures opérationnelles définies dans le plan stratégique. Par ailleurs, le personnel a recherché les possibilités d'amélioration de notre fonction d'inscription en continuant d'examiner les processus et d'améliorer le traitement des demandes prioritaires. Le travail a également progressé pour améliorer l'efficacité en maximisant l'utilisation de notre base de données actuelle sur nos membres.

Par ailleurs, le travail d'équipe et de collaboration a permis au bureau de gérer sans registraire adjoint pendant un certain nombre de mois en 2016, quoique l'absence d'une telle personne ait signifié que des dossiers importants n'ont pas avancé aussi tôt qu'ils auraient pu. Katrina Mulherin s'est jointe au bureau au milieu de l'année et elle a rapidement mis ses compétences et son expertise à profit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Comité d'exercice de la profession (CEP) et – par l'entremise de ce comité de l'Ordre – dans l'élaboration de documents d'orientation importants à l'intention des professionnels de la pharmacie du Nouveau-Brunswick. Les domaines d'activité n'ont pas manqué pour le CEP en 2016; l'Ordre a travaillé activement à un certain nombre de dossiers importants qui ont des répercussions à la fois sur la profession et le public. Le CEP demeure un des comités les plus occupés de l'Ordre.

Nous avons établi un dialogue avec nos homologues de la médecine et des soins infirmiers sur certains sujets qui sont apparus en 2016, comme l'aide médicale à mourir (AMM) et la méthadone. De plus, l'interaction s'est intensifiée avec le ministère de la Santé sur les mêmes sujets, ainsi que sur les dossiers de santé électroniques (DSE), la naloxone et le cannabis à des fins médicales. L'Ordre collabore avec le gouvernement dans le cadre de deux groupes de travail sur le Système d'information sur les médicaments et le Programme de surveillance des ordonnances. Grâce aux communications transmises aux membres dans ces domaines, nous nous sommes efforcés de fournir rapidement de l'information pertinente et de servir de ressource pour les questions.

Les inscriptions ont constamment augmenté au cours des dernières années et, beaucoup plus en 2016, en raison de l'inscription des étudiants en technique pharmaceutique et des techniciens en pharmacie. Cela a eu des retombées sur l'examen de jurisprudence, et il a fallu augmenter le nombre de séances d'examen en raison du grand nombre de candidats.

Les évaluations des pharmacies ont continué de viser à « relever la barre ». À la fin de 2016, nous avons presque terminé l'évaluation de toutes les pharmacies de la province! La rétroaction des membres sur ces visites a continué d'être extrêmement positive.

En 2016, l'Ordre a commencé à axer ses messages et ses communications sur la nécessité de « faire la bonne chose » au lieu de respecter simplement les règles. Ce fut le thème de notre présentation du dimanche matin à la Conférence sur la pharmacie au N.-B. en juin 2016. Nous avons invité Marshall Moleschi, le directeur général de l'époque de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario (OPO), à se joindre à nous par vidéoconférence pour parler des mesures que l'OPO prend pour « déplacer la montagne » ou pour promouvoir un changement d'orientation de l'exercice de la pharmacie en Ontario. Après Marshall, j'ai donné une présentation sur ce que c'est que d'être un professionnel en démontrant que l'exercice de la pharmacie ne se limite pas à respecter simplement les règles. Et ce thème a été repris à notre réunion du Conseil de septembre à laquelle Lori Decou, la directrice des communications de l'OPO, était notre invitée et a parlé au nom de l'OPO au sujet du processus de l'OPO visant à élaborer un nouveau code de déontologie. Ce document de l'OPO allait devenir la base du nouveau code de déontologie en voie d'élaboration pour le Nouveau-Brunswick. Et nous sommes très reconnaissants envers l'OPO de nous avoir présenté son processus et d'avoir fourni son appui à l'Ordre dans le cadre de notre tentative personnelle de « déplacer la montagne » ici même chez nous.

« Je suis extrêmement motivé par la direction dans laquelle nous nous dirigeons en tant qu'ordre ainsi que par le professionnalisme et la compétence des équipes qui m'entourent. »

En pensant à l'année 2016, je peux affirmer avec assurance que les efforts du Conseil, des comités et du personnel étaient axés sur des sujets pertinents et opportuns, que le mandat de l'Ordre a toujours figuré à l'avant-plan et qu'il a inéluctablement mené à une année productive et couronnée de succès. Je suis extrêmement motivé par la direction dans laquelle nous nous dirigeons en tant qu'ordre ainsi que par le professionnalisme et la compétence des équipes qui m'entourent. Cela comprend nos membres dont les pratiques ont une incidence positive sur la santé des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick—continuez votre bon travail!

- Sam Lanctin

Points saillants de 2016



Définition et structuration des processus administratifs internes au bureau de l'Ordre



Lancement du projet d'amélioration de la technologie



Publication du rapport annuel (*le premier dans ce format*)



Communication rapide et pertinente auprès des membres

- Énoncé de position sur l'aide médicale à mourir
 - Naloxone
 - Le cannabis à des fins médicales
-



Mise en œuvre d'une liste des grossistes inscrits



Programme de gestion de la qualité obligatoire
(1^{er} janvier 2016)



Consultation des membres sur les normes de
préparation magistrale de produits stériles



Lancement de nouveaux prix de pharmacie décernés par
l'OPNB

- Prix Citation du président
 - Prix pour service méritoire
 - Auprès de l'Ordre
 - Auprès de la profession
 - Prix Partenaire du progrès
 - Prix Coéquipier modèle en pharmacie
-



Création du Comité d'exercice de la profession

A+

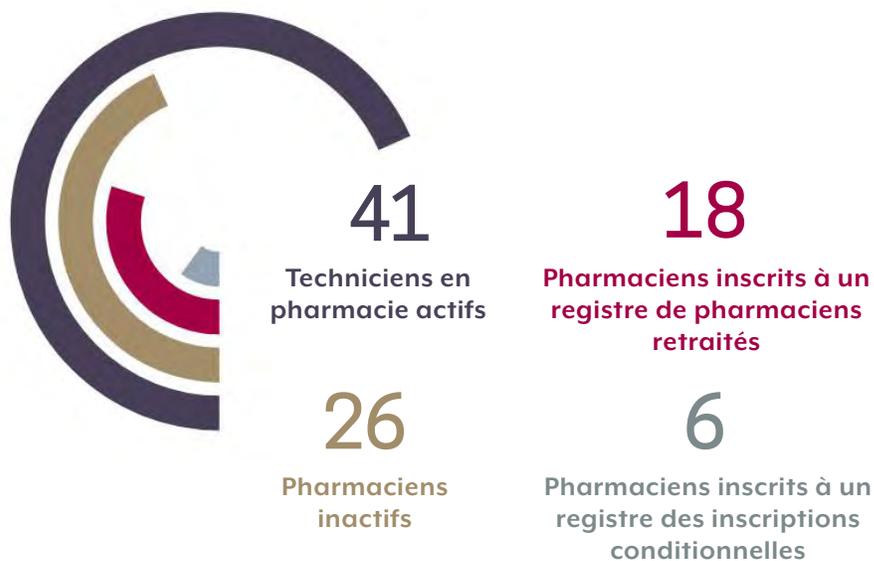
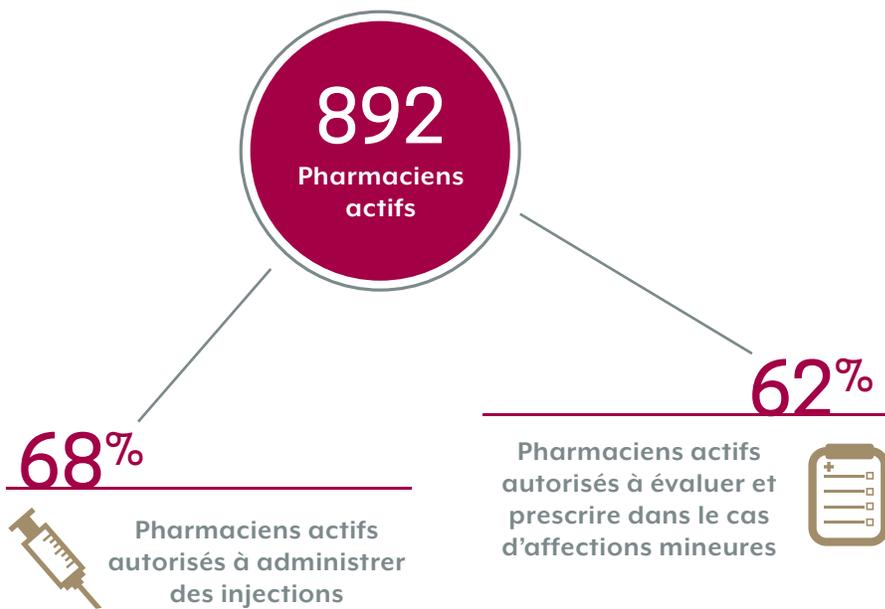
La participation à l'examen de loi a été la plus
nombreuse à ce jour



Le Conseil a accepté la proposition de reporter la date
limite des candidats au titre de technicien en pharmacie
(Parcours 1)

Inscription et membres

Au Nouveau-Brunswick, le 31 décembre 2016, il y avait :





Nouveaux candidats inscrits en 2016

64 Étudiants en pharmacie

108 Étudiants en technique pharmaceutique

53 Pharmaciens

20 Diplômés internationaux en pharmacie

22 Techniciens en pharmacie
(y compris 4 techniciens en pharmacie inscrits à un registre des inscriptions conditionnelles)

Examen de loi 2016

138 candidats ont passé l'examen de loi du N.-B. en 2016 à des dates différentes

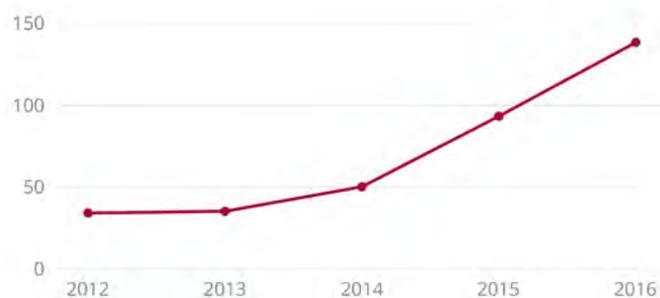
74 candidats ont passé l'examen de pharmacien

64 candidats ont passé l'examen de technicien en pharmacie

78% ont passé l'examen lors d'une des trois dates prévues en février, juin ou octobre

22% ont passé l'examen lors de l'une des 11 séances d'examen spéciales de 2016

Nombre total de candidats qui ont passé l'examen de loi du N.-B. depuis 2012 :



Évaluations et inspections sur place des pharmacies

À la fin de 2015, nous avons franchi une étape importante : presque toutes les pharmacies de la province ont été visitées depuis le début des visites courantes sur place à la fin de 2012!

La fin du premier cycle des évaluations sur place des pharmacies marquera la concrétisation d'une vision qui a vu le jour lors de la création des postes d'agente de conformité et de conseiller en exercice de la pharmacie au sein de l'Ordre. Dans le cadre des visites, des inspections et des échanges de suivi, les agents sur le terrain interagissent avec les membres en ce qui concerne l'application pratique des normes professionnelles et de la législation qui régit l'exercice de la pharmacie.

L'Ordre demande la rétroaction des membres après la visite

Les commentaires présentés à l'Ordre par les membres qui ont participé à une évaluation sur place ont toujours été positifs encore une fois en 2016.

« Le processus vise clairement à aider à repérer les possibilités d'améliorer les soins aux patients, ainsi que le processus et la prestation des services de pharmacie. »

« ...ce fut une expérience extrêmement positive. »

« Expérience fantastique. »

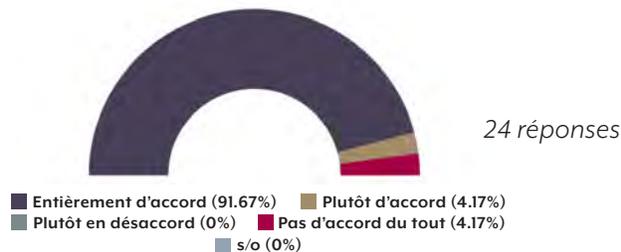
« Nous avons créé de nombreux nouveaux processus et amélioré le déroulement du travail à la suite de la visite. »

« Conseils utiles pour relever la barre au-dessus de la norme. »

Évaluation d'assurance qualité

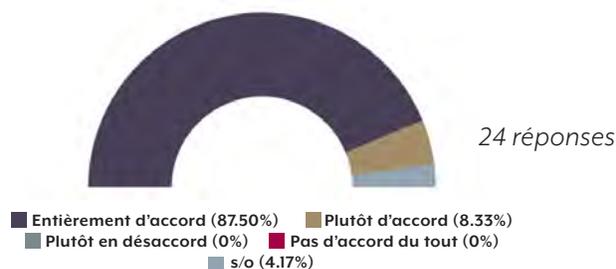
Question A

La personne qui m'a parlé était flexible pour ce qui est de fixer un rendez-vous. J'estime qu'elle a collaboré équitablement avec moi.



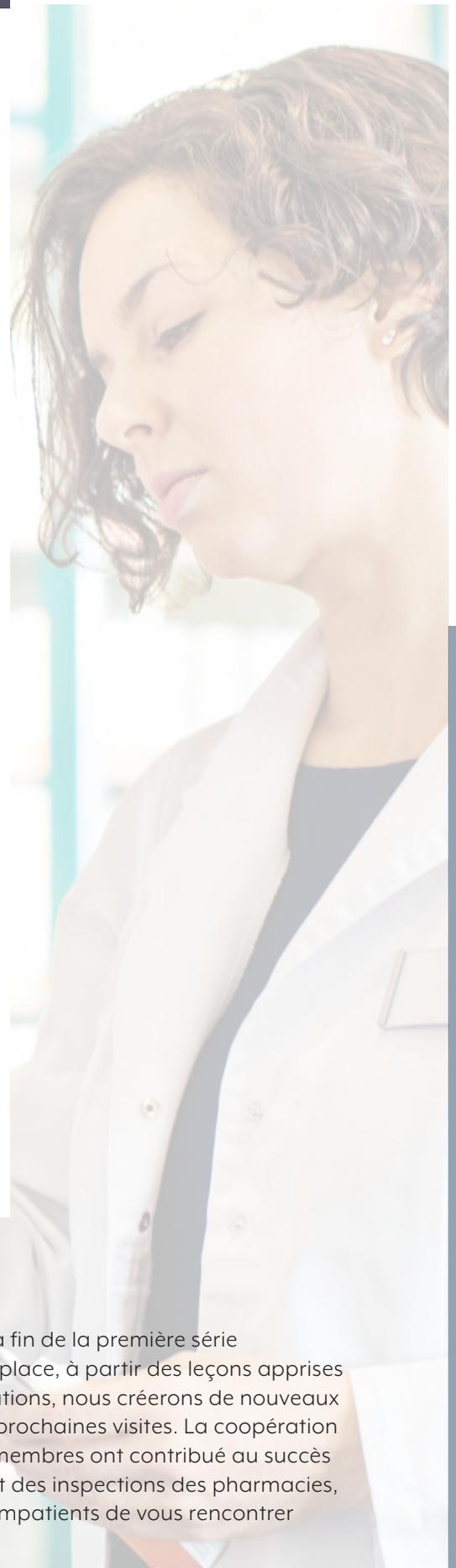
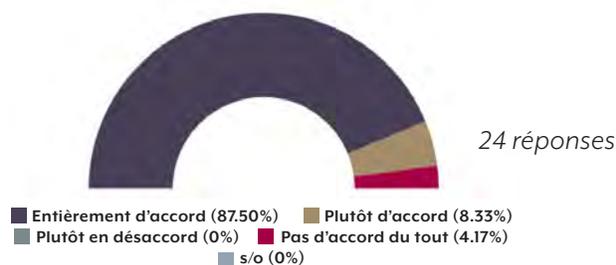
Question B

On m'a fourni des outils de pré-évaluation qui étaient clairs et précis, et facile à remplir.



Question C

J'ai pu comprendre à quoi m'attendre d'une évaluation.



Changement de cap et voie à suivre

La mise en œuvre du Programme de gestion de la qualité (PGQ) au début de 2016 a ajouté une autre couche à l'évaluation sur place et en a en quelque sorte modifié l'orientation. On a consacré plus de temps aux gérants de pharmacie participant au PGQ et à l'exercice comme tel. Les visites en pharmacie sont plus qu'une simple inspection physique des lieux.

À l'approche de la fin de la première série d'évaluations sur place, à partir des leçons apprises et de nos observations, nous créerons de nouveaux outils en vue des prochaines visites. La coopération et le soutien des membres ont contribué au succès des évaluations et des inspections des pharmacies, et nous sommes impatients de vous rencontrer prochainement!

Évaluations et inspections sur place des pharmacies (suite)

Quelles régions l'Ordre a-t-il visitées en 2016?



En 2016, l'Ordre a exécuté les évaluations et inspections suivantes

évaluation courante de **49** pharmacies communautaires

évaluation courante de **5** pharmacies d'hôpital

inspection de **4** pharmacies à la suite d'un déménagement

inspection de **2** pharmacies à la suite de rénovations majeures

inspection de **4** nouvelles pharmacies

dans les régions suivantes :

Saint-Antoine
Tracadie-Sheila
Saint Louis-de-Kent
Paquetville
Moncton
Fredericton
Dieppe

Lamèque
Shippagan
Saint John
Shediac
Miramichi
Bouctouche
Richibucto

Waterville
Oromocto
Florenceville
Sussex
Salisbury

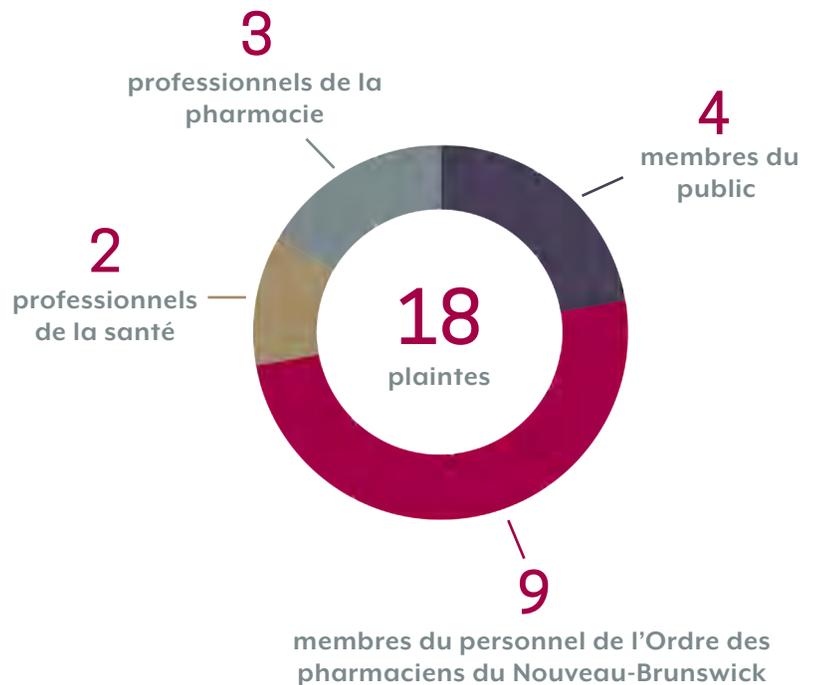
Les plaintes sont traitées par trois parties prenantes

(en vertu des paragraphes 78 (1) et (2) de la Loi sur la pharmacie du N.-B.):

- 1 **Administrateur des plaintes** : il peut renvoyer les plaintes au Comité des plaintes ou peut choisir de mener une enquête. Il peut également prendre et mettre en œuvre des décisions sans la participation du Comité des plaintes
- 2 **Comité des plaintes** : il examine et règle les plaintes ou les renvoie au Comité de discipline et de l'aptitude à exercer
- 3 **Comité de discipline et de l'aptitude à exercer** : il examine et règle les plaintes qui lui ont été renvoyées par l'administrateur des plaintes ou le Comité des plaintes

Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

En 2016, l'administrateur des plaintes a reçu le total de 18 plaintes à l'origine de :



Règlement : À la fin de 2016,

- 1 plainte a été jugée à l'extérieur du champ d'application de l'Ordre
- 3 plaintes ont été renvoyées au Comité des plaintes (entendues en 2017)

14 plaintes ont été réglées dans le cadre d'une entente conclue entre l'intimé et l'administrateur des plaintes en vertu du paragraphe 78(2) de la Loi sur la pharmacie

Le Comité de discipline et de l'aptitude à exercer s'est réuni pour régler 2 cas en suspens datant de 2015.



Le personnel du bureau de l'OPNB

Les bureaux administratifs de l'Ordre sont situés à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le personnel de l'Ordre administre les politiques et les décisions approuvées par le Conseil, représente le Nouveau-Brunswick auprès d'un certain nombre d'organismes provinciaux et nationaux, gère les inscriptions et l'octroi des permis d'exercice en plus d'effectuer la planification, la préparation et la documentation des décisions émanant du Conseil et de ses comités. Le personnel de l'Ordre exécute ses activités dans le but de protéger le public.



Violette LeBlanc

Coordonnatrice du bureau

En poste depuis : 2015

Responsabilités : Coordination des finances, de la comptabilité, ainsi que des réunions du Conseil et des comités. Soutien de la fonction d'inscription et communication avec les postulants. Accueil de tous les visiteurs du bureau et gestion des communications d'arrivée et de départ (deux comptes de courriel, un compte de télécopie et la poste ordinaire).



Emily Mariasine

Coordonnatrice des inscriptions

En poste depuis : 2014

Responsabilités : Gestion du processus d'inscription des nouveaux postulants, exécution changements à apporter aux registres actuels et gestion du processus de renouvellement annuel de tous les membres. Coordination des séances d'examen de loi et du rôle du personnel au sein du Comité des inscriptions. Communication avec les postulants et les nouveaux inscrits. Actuellement, elle aide au projet de modernisation des TI.



Katrina Mulherin, BScPharm, Pharm D

Registraire adjointe et administratrice des plaintes

En poste depuis : 2016

Responsabilités : Surveillance de la fonction d'inscription et gestion du processus de plainte et de discipline, y compris des enquêtes. Évaluation de l'aptitude à exercer des étudiants et élaboration du programme de perfectionnement professionnel continu de l'OPNB. Création de directives professionnelles sur les nouveaux enjeux de l'exercice de la pharmacie; détermination et facilitation des changements à apporter au Règlement de concert avec le registraire. Ressource auprès du Conseil, du registraire et des comités, supervision du personnel auprès du Comité sur l'exercice professionnel et, à l'externe, représentante de l'OPNB auprès du Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie.



Karen DeGrace

Responsable des communications

En poste depuis : 2011

Responsabilités : Rédaction, correction, relecture et formatage de tous les documents de l'OPNB. Gestion des communications avec les membres, des bulletins, du site Web et des demandes des médias. Recrutement et surveillance des rôles administratifs comme ceux de la coordonnatrice du bureau ainsi que des rôles des étudiants stagiaires d'été. Rédaction du compte rendu des réunions du Conseil et représentante du personnel au Comité des prix. Elle a également joué le rôle de coordonnatrice des inscriptions de 2011 à 2014.



Sam Lanctin, BScPharm, MBA

Registraire

En poste depuis : 2010

Responsabilités : Travail de partenariat avec le Conseil dans son rôle de gouvernance afin d'assurer du leadership auprès du personnel de l'Ordre dans l'interprétation, la mise en œuvre et la réalisation des orientations politiques du Conseil. Gestion des finances en collaboration avec le Comité des finances. Leadership auprès de l'Ordre, y compris la facilitation et l'exécution du plan stratégique et la présentation de rapports à ce sujet au Conseil. Porte-parole de

l'OPNB pour les demandes des médias, auprès du groupe de travail provincial des organismes de réglementation du domaine de la santé et du groupe de registraires de l'Atlantique, ainsi qu'à l'échelle nationale, auprès du Council of Pharmacy Registrars of Canada et de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie. Coordonnateur du personnel auprès du Comité de gouvernance et du Comité des mises en candidature.



Cathy Purvis, BScPharm

Agente de conformité

En poste depuis : 2012

Responsabilités : Inspection des pharmacies communautaires et évaluation de l'exercice de la pharmacie par les membres afin d'assurer le respect de la législation fédérale et provinciale ainsi que des politiques du Conseil régissant la prestation des services de pharmacie auprès du public. Exécution d'enquêtes sur les plaintes et participation au besoin aux audiences du Comité des plaintes ou du Comité de discipline et de l'aptitude à exercer. Création et maintien de l'examen de loi du N.-B. et

participation à l'élaboration des politiques.



Heather Christ, BScPharm

Conseillère en exercice de la pharmacie

En poste depuis : 2012

Responsabilités : Aide à la formation et à l'encadrement des membres dans le cadre d'évaluations sur place des pharmacies communautaires et des pharmacies d'hôpital en ce qui concerne l'amélioration de l'exercice de la pharmacie, ainsi que le respect de la législation, des normes professionnelles et des directives du Conseil. Représentante du personnel auprès du Comité sur l'exercice professionnel et participation à l'élaboration des politiques.

Prix en pharmacie du Nouveau-Brunswick

Des prix ont été décernés aux personnes suivantes au nom de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick durant le gala de remise des prix à la Conférence sur la pharmacie au Nouveau-Brunswick de 2016.



Kevin Haché

Prix Coéquipier modèle en pharmacie

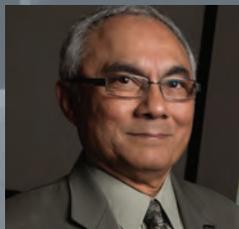
Rend hommage à un membre qui a fait preuve d'esprit d'équipe dans une pharmacie.



Krista Millette-Rocan

Prix Partenaire du progrès

Rend hommage à un membre qui a favorisé les relations de collaboration avec un ou plusieurs professionnels de la santé ou professions du secteur de la santé.



Ivan Ho

Prix Citation du président

Rend hommage à un membre qui a apporté une contribution importante à la profession pharmaceutique.

En 2016, l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a rendu hommage aux membres suivants pour leur contribution remarquable à la collectivité et leur service exceptionnel.



Glenn Gilmore

Prix Bowl of Hygeia de Pfizer Consumer Healthcare

Rend hommage à un pharmacien de longue date qui a contribué de façon exceptionnelle à sa collectivité et à sa profession.



Christine Boudreau

Prix Scott Knowles du nouveau praticien

Rend hommage à un nouveau pharmacien pour une innovation à l'origine d'un service exceptionnel et pour son apport remarquable à sa collectivité.

Membres du Conseil - 2016



Première rangée (de gauche à droite) : Jacquie Jackson, Janet MacDonnell, Mario Levesque, Sam Lanctin, Katrina Mulherin, Marline Cormier. Deuxième rangée (de gauche à droite) : Adele Wallace, Miranda Barnes, Martine Savoie, Gregory MacFarlane, Erik de Jong, Jonathan Walsh, Robert Roscoe, Susan Mansour, Anna Riordon. (Absents : Michelle Keirstead, Marc-Antoine Chiasson)

Président : Mario Levesque
Président désigné : Jonathan Walsh
Présidente sortante : Janet MacDonnell

Pharmaciens élus

Région 1 : Jonathan Walsh
Région 2 : Adele Wallace
Région 3 : Gregory MacFarlane
Région 4 : Anna Riordon
Région 5 : Jacquie Jackson
Région 6 : Robert Roscoe
Région 7 : Marline Cormier

Techniciennes en pharmacie élues

Région 8 : Michelle Kierstead
Région 9 : Miranda Barnes

Représentants du public nommés par le ministre de la Santé

Marc-Antoine Chiasson
Erik de Jong
Martine Savoie

Une représentante d'une école de pharmacie

Susan Mansour, Université Dalhousie

On trouvera de l'information concernant les décisions du Conseil sur le site Web

www.nbpharmacists.ca

Comités et membres de 2016

Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Carole Thériault
Laurie Rideout
Julie Leger
Sanjay Mahabir
Belinda Babin
Ronald Ouellette
April Berry
Nicolas Basque
Heather LeBlanc
Miranda Barnes
Melissa Benoit
Mario Levesque
Andrée Savoie

Priscilla Gordon
Phil Paradis
Stephanie Moulton
Doug Doucette
Emery Rogers
Glenn Whiteway
Kevin Haché
Brian King
Martine Savoie
Erik de Jong
Hugh Ellis
Greg MacFarlane
Martine Chiasson

Bonnie White
Lucille Pelletier
Trudi Buote
Diane Brideau-Laughlin
Catherine Rouanes
Phil Desrosiers
Raymond Bourgeois
Marc-Antoine Chiasson
Janet MacDonnell
Aldéa Landry
Sheila Dee-Sirois
Gary Clark

Comité des inscriptions

Katrina Mulherin
Emily Mariasine
Mario Levesque
Heather LeBlanc

Doug Doucette
Susan Mansour
Jacquie Jackson
Marc-Antoine Chiasson

Barb Kierstead
Jonathan Walsh
Janet MacDonnell

Comité du personnel

Jonathan Walsh
Martine Savoie

Mario Levesque
Janet MacDonnell

Gary Clark

Comité des finances

Mario Levesque
Michael Shaw

Judith Seymour
Renee Erb

Bruce Duncan
Janet MacDonnell



Comité de formation professionnelle continue

Katrina Mulherin
Mario Levesque
Jacquie Jackson

Andrea Landry
Gary Meek
Leslie Manuel

Kathleen Nason
Michelle Kierstead
Diane Harpell

Comité des mises en candidature

Sam Lanctin
Mario Levesque
Janet MacDonnell

Erik de Jong
Kathleen Nason
Nathan McCormick

Steve Doucet
Jonathan Walsh
Hugh Ellis

Comité de gouvernance

Sam Lanctin
Mario Levesque
Erik de Jong
Janet MacDonnell

Heidi Liston
Nathan McCormick
Adele Wallace
Jonathan Walsh

Peter Ford
Sean Luck
Gary Clark

Comité des prix

Karen DeGrace
Mario Levesque
Robert Roscoe

Chantal Michaud
Jonathan Walsh
Brett Jackson

Janet MacDonnell
Anna Riordon

Comité d'exercice de la profession

Heather Christ
Katrina Mulherin
Mario Levesque
Anna Riordon

Diane Young
Darlene Currie
Miranda Barnes
Bev Dawson

Courtney Bétournay
Diane Harpell

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of New Brunswick College of Pharmacists

We have audited the accompanying financial statements of New Brunswick College of Pharmacists, which comprise the statement of financial position as at December 31, 2016 and the statements of changes in net assets and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of New Brunswick College of Pharmacists as at December 31, 2016 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

March 27, 2017

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS
Statement of Financial Position
December 31, 2016

	2016	2015
ASSETS		
CURRENT		
Cash	\$ 1,306,506	\$ 1,297,114
Accounts receivable	-	3,580
Prepaid expenses	222	9,862
	<u>1,306,728</u>	<u>1,310,556</u>
PROPERTY AND EQUIPMENT <i>(Note 4)</i>	29,450	26,579
INTANGIBLE ASSETS <i>(Note 5)</i>	45,902	64,263
LONG TERM INVESTMENTS <i>(Note 6)</i>	<u>1,618,070</u>	<u>1,480,077</u>
	<u>\$ 3,000,150</u>	<u>\$ 2,881,475</u>
LIABILITIES		
CURRENT		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 8,517	\$ 40,188
Harmonized sales tax payable	5,749	125,975
Dues paid in advance	<u>1,085,300</u>	<u>1,051,114</u>
	<u>1,099,566</u>	<u>1,217,277</u>
NET ASSETS		
Accumulated operating surplus	282,514	184,121
Restricted for special purpose <i>(Note 7)</i>	993,883	922,399
Restricted for specific purpose <i>(Note 7)</i>	<u>624,187</u>	<u>557,678</u>
	<u>1,900,584</u>	<u>1,664,198</u>
	<u>\$ 3,000,150</u>	<u>\$ 2,881,475</u>

ON BEHALF OF THE BOARD

 Director
 Director

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS
Statement of Changes in Net Assets
Year Ended December 31, 2016

	Accumulated Operating Surplus	Restricted for Special Purpose	Restricted for Specific Purpose	2016	2015
NET ASSETS - BEGINNING OF YEAR	\$ 184,121	\$ 922,399	\$ 557,678	\$ 1,664,198	\$ 1,602,455
Excess of revenues over expenses	236,386	-	-	236,386	61,743
Allocation from operating surplus	(30,000)	-	30,000	-	-
Investment income allocation to reserves	(107,993)	71,484	36,509	-	-
NET ASSETS - END OF YEAR	\$ 282,514	\$ 993,883	\$ 624,187	\$ 1,900,584	\$ 1,664,198

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Operations

Year Ended December 31, 2016

	Budget 2016	2016	2015
REVENUES AND DUES			
Licensed pharmacists - dues	\$ 800,400	\$ 817,866	\$ 775,066
Certificates of accreditation - community	238,680	244,080	244,050
Registration, examination fee and other	55,600	80,632	73,500
Certificates	25,000	30,300	15,880
Licensed technician	30,000	17,200	6,050
Certificates of accreditation - hospitals	14,040	14,040	13,910
Inactive pharmacists- dues	4,875	6,435	5,550
Licensed students - dues	4,500	4,800	7,400
Licensed certified dispensers - dues	2,760	1,104	2,730
Inactive certified dispensers - dues	975	195	-
	<u>1,176,830</u>	<u>1,216,652</u>	<u>1,144,136</u>
EXPENDITURES			
Administrative- Schedule 1	942,570	867,160	842,548
Meetings- Schedule 1	83,000	96,605	118,245
General- Schedule 1	46,500	57,056	82,629
Educational- Schedule 1	38,700	35,921	36,998
Grants and assessments- Schedule 1	35,440	34,690	38,454
	<u>1,146,210</u>	<u>1,091,432</u>	<u>1,118,874</u>
EXCESS OF REVENUES OVER EXPENDITURES	<u>30,620</u>	<u>125,220</u>	<u>25,262</u>
OTHER INCOME (EXPENSES)			
Investment income	-	69,328	71,376
(Loss) gain on disposal of investments	-	(790)	20,125
Fair market value adjustment of investments	-	42,628	(55,020)
	<u>-</u>	<u>111,166</u>	<u>36,481</u>
EXCESS OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES FOR THE YEAR	<u>\$ 30,620</u>	<u>\$ 236,386</u>	<u>\$ 61,743</u>